

AIDE MÉMOIRE RESPONSABLE D'AUTOBUS

Information pour le responsable d'autobus

- 1) **Lorsque votre autobus arrive sur l'île de Montréal, vous devez appeler au 438-886-9088 (Élise Carrier-Martin) pour prévenir de votre arrivée**
- 2) **Vous devez dire au conducteur ou à la conductrice :**
 - D'absolument vous faire débarquer sur la rue De Maisonneuve (coin St-Andrée)
 - De venir vous chercher sur la rue Maisonneuve (coin Peel) à 16h30.
- 3) **Vous devez faire remplir une liste de présence des personnes dans l'autobus**
 - Cette liste servira à s'assurer que nous n'oublions personne à Montréal
 - Pour que cette liste soit utile vous devez dire à tout le monde de revenir dans le même bus.
- 4) **Identifier l'autobus** (pour s'assurer que tout le monde reprendra la même autobus)
- 5) **À l'arrivée au point de débarquement, attendre que quelqu'un de l'équipe d'accueil vienne vous voir pour débarquer.**
- 6) **Lors du départ, appeler au 438-886-9088 (Élise Carrier-Martin) pour nous informer du départ de votre autobus et que vous étiez complet.**

Information à transmettre aux manifestants et aux manifestantes

- 1) **Dire à tout le monde de bien mémoriser le nom de l'autobus**
- 2) **Dire à tout le monde de reprendre le même autobus pour le retour**
 - Important pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'arrestation
- 3) **Dire à tout le monde qu'il y aura des personnes identifiés par des brassards dans la manifestation pour donner les premiers soins.**
- 4) **Donner la formation sur les droits des manifestants et manifestantes face à la police**

IMPORTANT: Expliquer pourquoi il est nécessaire de faire cette formation

Bien qu'il y ait peu de risque que vous soyez victime d'une arrestation, nous ne voulons pas prendre de chance. Nous préférons que tout le monde soit au courant de leurs droits. Une arrestation arbitraire pourrait arriver et nous ne pouvons donc pas prendre de chance.

- **Identification**

Dans une manifestation, une personne n'a l'obligation de révéler son identité à un policier ou à une policière que si elle est en état d'arrestation. Donc si un policier ou une policière vous demande de vous identifier, il faut d'abord demander si vous êtes en état d'arrestation. Si ce n'est pas le cas, lui dire poliment mais fermement qu'on ne désire ni s'identifier ni le ou la suivre. **Par contre les agentes et agents de la paix sont obligé-e-s de s'identifier.**

- **Information à donner en cas d'arrestation**

En état d'arrestation, on doit fournir : son nom et prénom, son adresse complète et sa date de naissance. Ne dites rien d'autre : Toute information fournie à la police peut être utilisée contre vous et/ou vos ami-e-s. À part les informations mentionnées ci-dessus, on doit garder le silence. Une personne détenue ne devrait absolument rien dire d'autre à la police. Pour le reste, se contenter de « je n'ai rien à dire » ou « je ne parlerai qu'en présence de mon avocat. »

- **Ne pas être seul-e pendant et après la manifestation : restez groupé-e-s.**

- **S'il y a des gaz lacrymogènes tirés.**

- Ne pas paniquer, la panique amplifie les effets des gaz, qui passeront dans l'espace de 10 à 15 minutes;
- Aller dans un endroit aéré, face au vent en gardant les yeux ouverts, sans les frotter;
- Rincer avec de l'eau le visage et les parties exposées aux gaz. Ajouter un peu de sel ou de bicarbonate de soude (la petite vache) à l'eau est plus efficace.

- **Si on est aspergé de poivre de Cayenne :**

- Ne pas se frotter les yeux;
- Se rincer abondamment les parties touchées, avec de l'eau;
- Ne pas paniquer, les sensations de brûlure vont passer avec le temps.

- **Aviser tout le monde de s'écrire le numéro de l'avocat: 514-289-9995**

- Prévoir des crayons en conséquences.